



## *Qu'est-ce qu'une cotutelle?*

Une cotutelle est un accord de supervision conjointe au niveau doctoral, conclu entre deux établissements coopérants. Conçues pour renforcer les collaborations internationales, les cotutelles permettent aux étudiants au doctorat de recevoir une formation universitaire et d'effectuer des travaux de recherche sous la responsabilité conjointe d'un directeur de thèse de l'Université McGill et d'un directeur de thèse d'un établissement partenaire.

Les étudiants qui participent à une cotutelle se voient décerner un grade unique, mais reçoivent deux parchemins, un de chaque établissement, qui mentionnent la collaboration avec l'établissement partenaire.

## *Avantages d'une cotutelle*

- Une occasion unique qui ouvre l'accès à un niveau international de recherche.
- Les doctorants profitent des ressources et des réseaux de deux établissements.
- Les diplômés obtiennent deux parchemins, chacun reflétant la nature collaborative de leur formation.



Plus obtenir de plus amples renseignements sur les cotutelles, les critères d'admissibilité et le processus d'admission, consultez la page sur [le doctorat conjoint et les cotutelles](#) (page en anglais seulement).

Pour présenter une demande de renseignements ou obtenir un formulaire d'admission, veuillez écrire à l'adresse [academicprograms.gps@mcgill.ca](mailto:academicprograms.gps@mcgill.ca).